

Arrêté

OBJET : Etablissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Attaché territorial au titre de la promotion interne

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE LOIRE,

VU le code général de la fonction publique

VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux, et particulièrement les articles 5 et 6,

VU le décret n° 2006-1462 du 28 novembre 2006 relatif à la promotion interne des fonctionnaires territoriaux,

Considérant les lignes directrices de gestion pour la promotion interne,

VU le tableau de classement,

CONSIDERANT que 2 quotas de recrutement sont satisfaits.

ARRETE

ARTICLE 1er : Sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'Attaché territorial, les fonctionnaires désignés ci-après, avec effet au 01/07/2022 :

CHANAL Patrice	Commune de ST GERMAIN LAPRADE
TRONCHERE Guillaume	Cté de communes BRIOUDE SUD AUVRGNE

ARTICLE 2 : La durée de validité de cette liste est fixée à deux ans. L'inscription est renouvelable une troisième fois puis une quatrième fois. L'intéressé doit faire connaître par écrit au Président du Centre de Gestion de la HAUTE-LOIRE, son intention d'être maintenu sur la liste pour une année supplémentaire.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la HAUTE LOIRE et à la collectivité employeur des agents concernés.

ARTICLE 4 : Le Président informe que cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon – BP 129 – 63033 CLERMONT FERRAND Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la transmission en Préfecture.

Fait à Espaly St Marcel, le 21 juin 2022.

**Le Président,
Michel CHAPUIS**

AR Prefecture

043-284300027-20220621-AR202206-AR
Reçu le 23/06/2022
Publié le 23/06/2022